

Réservation vol découverte



03 29 56 24 62

Le vol de découverte est un vol d'environ 30 min pour 1 personne (ULM) ou pour 2 à 3 personnes en même temps (Avion). Passagers assis, profitant du paysage. Trajet et survol à déterminer d'un commun accord avec le pilote et en adéquation avec le planning de l'Aéroclub et conforme aux règles de la DGAC. Le bon cadeau est valable 12 mois à compter de son achat et ne peut être cédé ou revendu sauf autorisation écrite préalable de l'aéroclub. Pour des raisons de sécurité la masse totale des passagers ne pourra pas dépasser 225 kg (3 personnes). Le pilote, commandant de bord pourra refuser l'emport de ses passagers en cas de non respect de cette clause.

Demandeur

- NOM _____ ● PRÉNOM _____
- ADRESSE _____
- TÉLÉPHONE _____ ● MAIL _____

Bénéficiaire du bon cadeau (Personne qui recevra le bon cadeau par la poste)

- NOM _____ ● PRÉNOM _____
- ADRESSE _____

Nombre de passagers 1 2 3

Appareil ULM TETRAS 912 ULM DYNAMIC WT9

AVION TYPE ROBIN DR460

Règlement Montant :

CARTE BANCAIRE CHÈQUE Numéro de chèque : _____

**Bulletin de réservation à retourner avec
le chèque à l'adresse suivante :**

5 Route de l'Aérodrome
88100 Remomeix

DEMANDE FAITE LE _____

SIGNATURE DU DEMANDEUR



Réservation vol découverte

À savoir

- Le vol découverte est un vol d'environ une demi-heure en conformité avec les règles de la Direction Générale de l'aviation Civile (DGAC). Trajet et survol à déterminer avec le pilote dans la limite du temps imparti.
- Pour des raisons de sécurité, la masse totale des passagers ne pourra dépasser 225 kg pour le vol en avion et 90 kg pour le passager ULM. Le pilote, commandant de bord, Avion ou ULM, pourra refuser l'emport de son ou de ses passagers en cas de non respect de cette clause.
- Le bon cadeau est valable 12 mois à compter de sa date d'achat. Il ne peut être cédé ou revendu. Il est possible également de proroger la validité du bon cadeau en réglant un supplément fixé comme suit : 1 mois en plus 10€ - 2 mois en plus 20€ - 3 mois en plus 30€ - 4 mois en plus 40€. Le règlement du supplément doit intervenir le jour du vol. Il n'est pas possible de proroger la validité au-delà 16 mois. Après ce délai le bon cadeau est considéré comme caduque et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement de la part de l'aéroclub.
- La prise de contact avec l'aéroclub pour la réalisation du vol découverte est obligatoirement faite par le détenteur du bon cadeau ou un de ses proches. Ce n'est pas l'aéroclub qui vous appelle. En cas de RDV annulé pour cause de MTO défavorable ou aléas techniques, c'est l'aéroclub qui reprend contact avec le détenteur du bon cadeau pour fixer un autre rendez-vous.
- La présentation du bon cadeau est obligatoire pour pouvoir effectuer le vol.